

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2022-2-5-1

Séance du lundi 28 mars 2022

BUDGET PRIMITIF 2022 JEUNESSE, SPORT, RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET BLINGUISME

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, HEINTZ Paul, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
COUCHOT Alain donne procuration à DOLLINGER Isabelle
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
HECTOR-BUTZ Isabelle donne à BELTZUNG Maxime
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à ELMLINGER Carole
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LUTENBACHER Annick donne procuration à SCHELLENBERGER Raphaël
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe

SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIHL Pierre
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
TENENBAUM Anne donne procuration à REYMANN Anne
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France
WOLF Etienne donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à BEHA Nicole
ZELLER Fabienne donne procuration à JENN Fatima

EXCUSES :

HAGENBACH Vincent
RAPP Catherine

ABSENTS :

GREIGERT Catherine
MUNCK Marc
SENE Marc
VOGT Victor

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la jeunesse, au sport, à la réussite éducative et au bilinguisme du ...
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'amendement « mettre en place la tarification solidaire pour la restauration scolaire dans les collèges » au rapport déposé le 24 mars 2022 par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

CONSIDERANT

L'amendement « mettre en place la tarification solidaire pour la restauration scolaire dans les collèges » au rapport déposé le 24 mars 2022 par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Rejette à la majorité l'amendement déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

4 voix pour l'adoption de l'amendement : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur

Inscrit, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme :

- en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 295 266 733 € et une variation d'autorisation d'engagement de 1 626 760,85 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 5 534 836,77 € et une variation d'autorisation de programme de 4 743 046,82 €.

- en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 549 893 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 64 413 € et une variation d'autorisation de programme de - 22 219,60 €.

❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2022 pour la **politique de l'Aide sociale à l'Enfance** :

- en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 246 659 534 €

- en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 594 493 €

❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2022 pour la **politique de la Protection Maternelle Infantile** :

- en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 383 495 € et un total d'autorisation d'engagement de 727 021,61 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 141 700 € et un total d'autorisation de programme de 141 700 €,

- en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 670 000 €

❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2022 pour la **politique de l'Education et de la Jeunesse** :

- en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 36 723 844 € et un total d'autorisation d'engagement de 78 700 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 4 634 256 € et un total d'autorisation de programme de 4 384 923,05 €,

- en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 285 400 €.

❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2022 pour la **politique du Sport et de la Vie associative** :

• en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 240 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 140 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 692 718 € et un total d'autorisation de programme de 220 000 €.

❖ Supprime le dispositif de soutien aux centres équestres pour la pratique de l'équithérapie du Département du Bas-Rhin (Délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2018/044 du 22 octobre 2018).

❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2022 pour la **politique du Bilinguisme** :

• en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 259 360 € et un total d'autorisation d'engagement de 681 039,24 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 66 162,77 € et un total d'autorisation de programme de -3 576,23 €,

• en recettes :

- en investissement : un crédit de paiement de 64 413 € et un total d'autorisation de programme de -22 219,60 €,

- Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2, 3, 4 et 5 du présent rapport.

- Adopte les critères des dispositifs inscrits dans les annexes 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

4 Abstentions : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur